

DELIBERATION DU BUREAU

2024 n°54

MOBILITES

Présent(e)s : F. CHARTREUX, A. HARMAND, JP. COUTEAU, L. GUYOT, R. SILLAIRE, D. PICARD, E. PAYEUR, J. BOCANEGRA, P.MONALDESCHI, C. SAUVAGE, O. HEYOB, R. ARNOULD, JL. CLAUDON, E. POIRSON, M. GUEGUEN, X. COLIN.

Excusé : JL STAROSSE

BU2024-54– FINANCES (7.10) –AMENAGEMENTS MOBILITES ACTIVES DOMMARTIN LES TOUL – TRONCON CENTRE VILLE – SORTIE DE VILLE (VERS LE POLE COMMERCIAL)

A partir de janvier 2025, la commune de Dommartin les Toul va réaménager le tronçon situé entre le carrefour à feux et le panneau de sortie de ville, côté pôle commercial Jeanne d'Arc. **Les travaux prévus en faveur des mobilités actives consistent à sécuriser entièrement les flux vélos** avec des aménagements de deux types :

- du carrefour à feu jusqu'à l'arrêt de bus situé après la mairie, une voie verte d'une largeur moyenne de 3 mètres sera créée et permettra la mixité des flux piétons et cyclistes. A noter que l'arrêt de bus à proximité de l'hôtel de ville fait également l'objet d'une requalification complète. Il sera déplacé au niveau de l'ancienne station-service, démolie en 2023, avec un nouveau quai et nouvel abri bus.
- du nouvel arrêt de bus de la mairie jusqu'à la sortie de ville, une piste cyclable bidirectionnelle d'une largeur de 2,50 mètres sera créée. Elle sera séparée de la chaussée par des places de stationnement, des massifs ou des bordures. Un trottoir pour les piétons sera aménagé le long de cette piste, côté habitations.

A noter que d'autres aménagements en faveur des mobilités actives sont prévus à partir de fin 2025 de la sortie de ville de Dommartin-lès-Toul vers le pôle commercial Jeanne d'Arc. Ils seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la CC2T.

La CC2T souhaite mobiliser des subventions pour financer les aménagements vélos à Dommartin-lès-Toul, dont les coûts ont été estimés par le maître d'œuvre. Les études ont été finalisées à l'été 2024.

Compte tenu de la convention de mandat signée entre la ville de Dommartin les Toul et la CC2T en juillet 2024, cette dernière assure le pilotage des travaux, paie les factures et fait les demandes de subventions.

Une première délibération portant sur les demandes de subventions sur ce dossier a été adoptée au bureau du 18 avril 2024. A l'époque le montant prévisionnel des dépenses consacrées à la mobilité était évalué par le maître d'œuvre à 223 550 €.

Plan de financement prévisionnel HT présenté en avril 2024 :

	Montant de la subvention	Taux
DSIL 2024	55 887,50 €	25 %
REGION GRAND EST	55 887,50 €	25 %
DEPARTEMENT 54	67 065,00 €	30 %
CC TERRES TOULOISES	44 710,00 €	20 %
TOTAL	223 550,00 €	100 %

Depuis l'adoption de cette délibération (BUR – 2024 n°16), le plan de financement a évolué et il s'établit désormais à 294 633 € HT. Cette évolution conséquente est liée à une mauvaise estimation des quantités pour la réalisation des enrobés par le maître d'œuvre.

Sur la base de ce plan de financement présenté en avril 2024, le département 54 et la région Grand Est ont déjà notifié les subventions. Pour le département 54, la subvention est notifiée à hauteur de 67 065,00 €. Pour la région, la subvention est notifiée à hauteur de 55 887,50 €.

L'Etat, n'a pas encore notifié la subvention. Les services de la sous-préfecture de Toul nous invitent à déposer une demande au titre de plusieurs fonds possibles, soit DSIL ou fonds vert – mobilités durables et qui tiennent compte de l'actualisation des coûts.

Le nouveau plan de financement, actualisé à 294 633 € HT est le suivant :

	Montant de la subvention à demander	Taux arrondi
DSIL 2024 ou Fonds vert – mobilités durables	112 753,50 €	38 %
REGION GRAND EST (notifiée)	55 887,50 €	19 %
DEPARTEMENT 54 (notifiée)	67 065,00 €	23 %
Fonds propres CC2T	58 927,00 €	20 %
TOTAL	294 633,00 €	100 %

En conséquence, le Bureau communautaire est invité à :

- Valider le plan de financement actualisé relatif aux aménagements mobilités actives sur la commune de Dommartin les Toul, entre le centre-ville et la sortie de ville (côté pôle commercial) ;
- Solliciter toutes les demandes de subventions auprès des différents partenaires : tous fonds Etat, fonds des plans vélos de la région Grand Est et du département de Meurthe et Moselle ;
- Autoriser monsieur le président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité (L. GUYOT ne prenant pas part au vote)